



FACTURE
Le 30/08/2025

N° 995454994
Page : 001 / 001

DUPLICATA

N° Client : 6417572
N° TVA : FR72899143945

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
46230 FONTANES
FRANCE

REXEL CAHORS

4600

62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS

Tél. : 05.65.20.30.10 Fax : 05.65.22.69.88

Votre contact : CAGNAC THOMAS

REXEL CAHORS

62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS

ASN - ENERGIE

ROUTE DE SAINT CEVET

ZAC CAHORS SUD CADURCIA

46230 FONTANES

Echéance : 30/09/2025

Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° 000235300 expédié le 14/08/2025								
Agence: REXEL CAHORS								
0010	BIZ300014 COLL ORIGIN 292X3.6 BLC	0,18029	41,67	0,10515	100	U	10,52	2
0020	LEG050446 PROL 2P+T FR CAOUT.NOIR A VIS	21,58710	39,75	13,00436	1	U	13,00	2
0030	LEG050445 FICHE 2P+T FR CAOUT.NOIR A VIS	15,36481	39,76	9,25458	1	U	9,25	2
Sous Total HT BL n° 000235300							32,77	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors Eco Contrib	Total H.T. Eco Contrib	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	32,77	0,00	32,77	9,90	0,00	42,67	20,000

NET H.T.	42,67 €
Total T.V.A.	8,53 €
Net à payer T.T.C.	51,20 €

L'éco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
RIB 30004 00588 00010007392 64
N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société COXEL TOULOUSAIN sont payables au comptant sans escompte. L'échéance de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera solennellement le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 10 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'émission de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société COXEL TOULOUSAIN jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, le vendeur s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - CS 60002 75838 Paris Cedex 17

Rexel.fr - Tél : 01 55 50 00 00 - Fax : 01 55 50 00 60

Société par Actions Simplifiée au capital de 41 940 672 euros - 309 304 616 RCS Paris
APE 4689A - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 26309304616

En Euro FACTURE

Date de Facture	30/08/2025
N° Client	6417572
N° de Facture	000995454994
Montant T.T.C.	51,20 €
Date d'échéance	30/09/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe